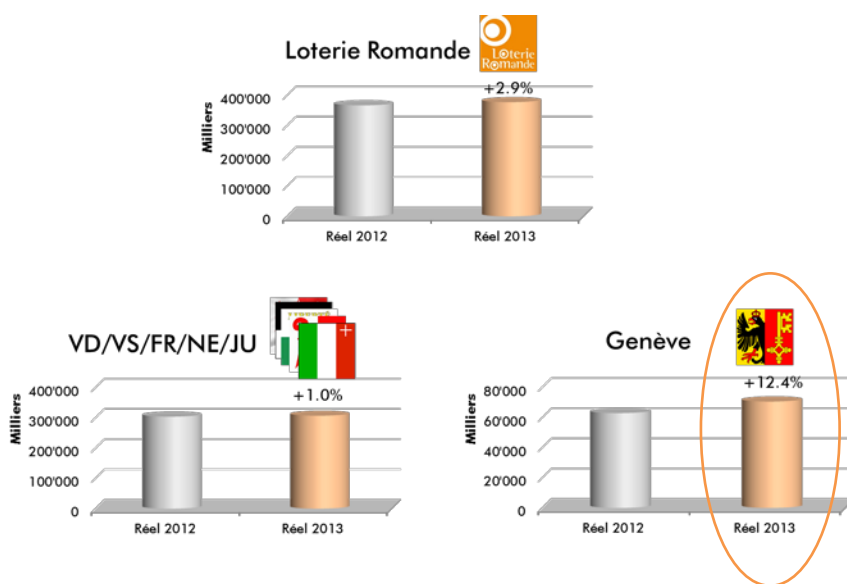


FISCALITÉ DES GAINS DE LOTERIE

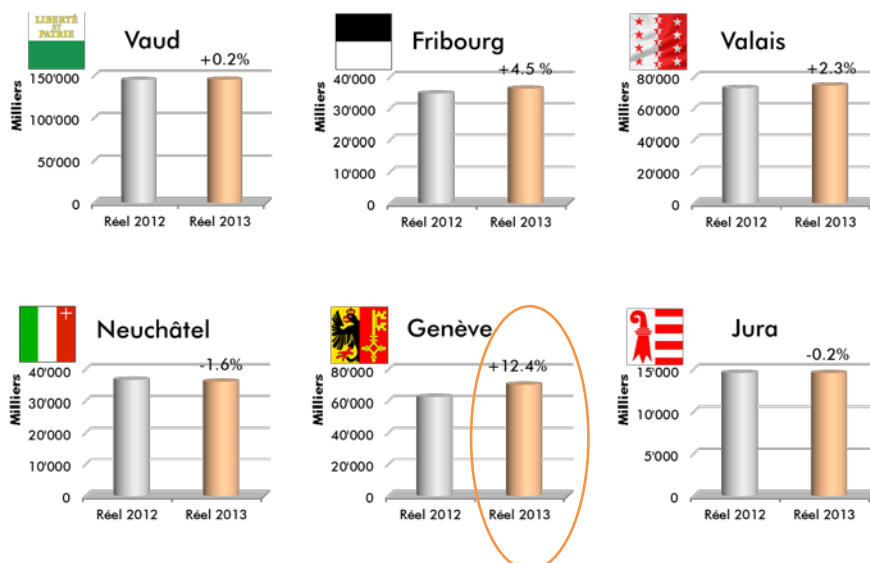
Les effets de la disparition de la taxe du droit des pauvres dans le canton de Genève : des jeux plus attractifs

En 2013, le revenu brut des jeux (RBJ) de la Loterie Romande, soit les montants misés moins les gains encaissés par les joueurs, a enregistré une **progression de 2,9%**. Dans un secteur des jeux d'argent toujours plus concurrentiel, ce résultat est dû aux changements liés à la **fiscalité** entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2013. Le relèvement du seuil de l'impôt anticipé à CHF 1'000.- sur les gains de loterie ainsi que la suppression de la taxe de 13% pour le droit des pauvres dans le canton de Genève ont rendu les jeux de loterie et les paris sportifs plus attractifs. Ces changements, qui ont contribué à **freiner l'émigration des enjeux vers la France**, ont eu un impact considérable, en premier lieu dans le canton de Genève, où le RBJ a crû de 12%. Ils ont permis ainsi de générer des **bénéfices supplémentaires** en faveur des projets d'utilité publique.

REVENU BRUT DES JEUX (RBJ)



REVENU BRUT DES JEUX – par cantons

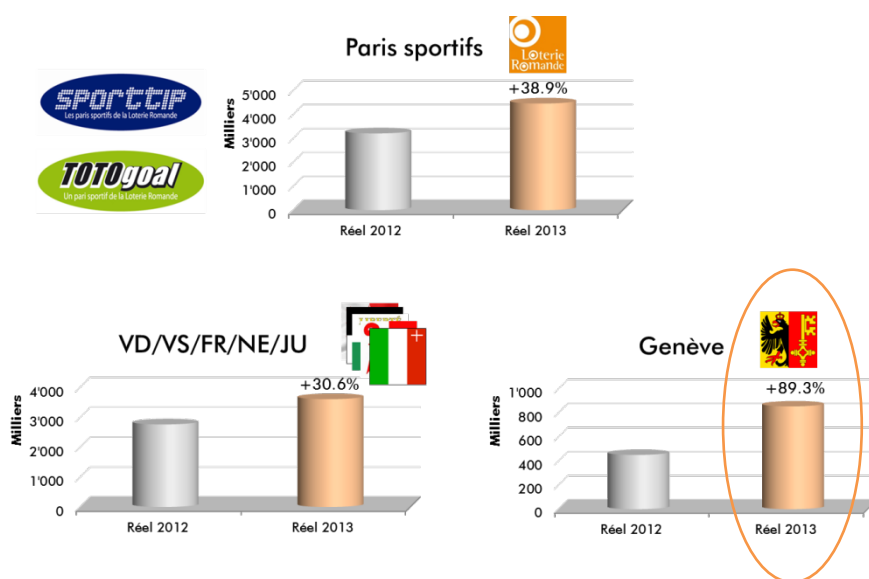


EFFETS PAR TYPE DE JEUX

De manière générale, les aspects liés à la fiscalité des gains ont une grande influence sur le comportement des joueurs. Le relèvement du seuil de l'impôt anticipé à CHF 1'000.- sur les gains de loterie et la suppression de la taxe du droit des pauvres dans le canton de Genève ont **dynamisé l'ensemble des jeux proposés** par la Loterie Romande, **en réorientant le jeu illégal et transfrontalier vers l'offre autorisée en Suisse**. Les paris sportifs et hippiques, le LotoExpress et les jeux en ligne ont particulièrement profité de ces changements législatifs.

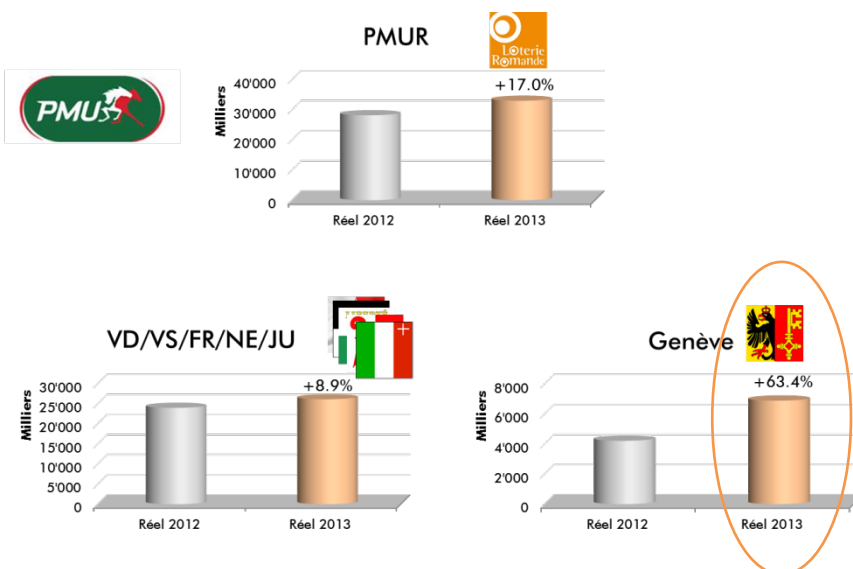
1. Paris sportifs

En 2013, les paris sportifs de la Loterie Romande – Sporttip et Totogoal – ont enregistré une hausse du RBJ de 38,9%. Cette hausse se chiffre à **89,3%** dans le canton de Genève. Ces résultats reflètent parfaitement l'impact du relèvement du seuil de l'impôt anticipé auprès des parieurs, qui peuvent désormais remporter des gains beaucoup plus attractifs sans s'acquitter de cet impôt (le seuil était fixé à CHF 50.- auparavant). Dans le canton de Genève s'ajoute la suppression de la taxe du droit des pauvres, qui a eu pour effet d'inciter les Genevois à jouer et à valider leurs tickets dans les points de vente de leur canton.



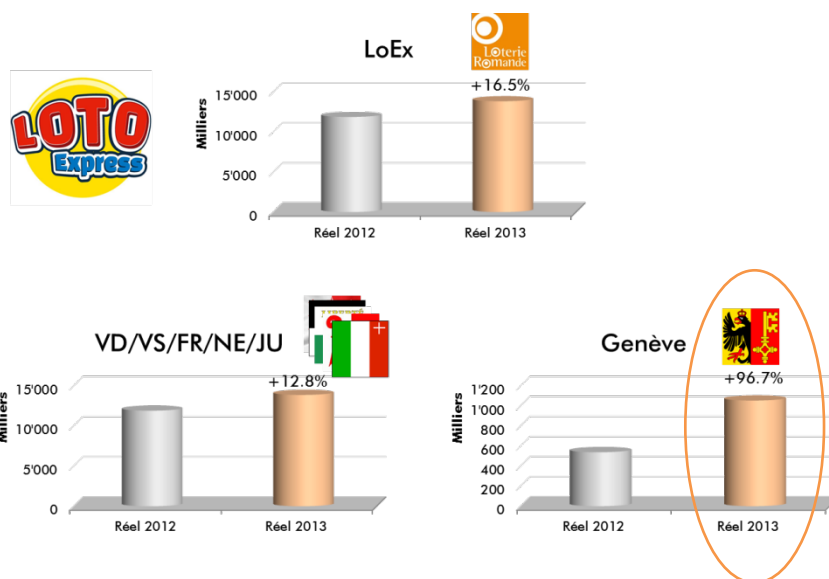
2. PMU (paris hippiques)

Pour les paris hippiques également, les changements liés à la fiscalité, et en particulier la suppression de la taxe du droit des pauvres à Genève, ont pleinement déployé leurs **effets positifs** et accru considérablement l'attractivité du PMU en Suisse romande.



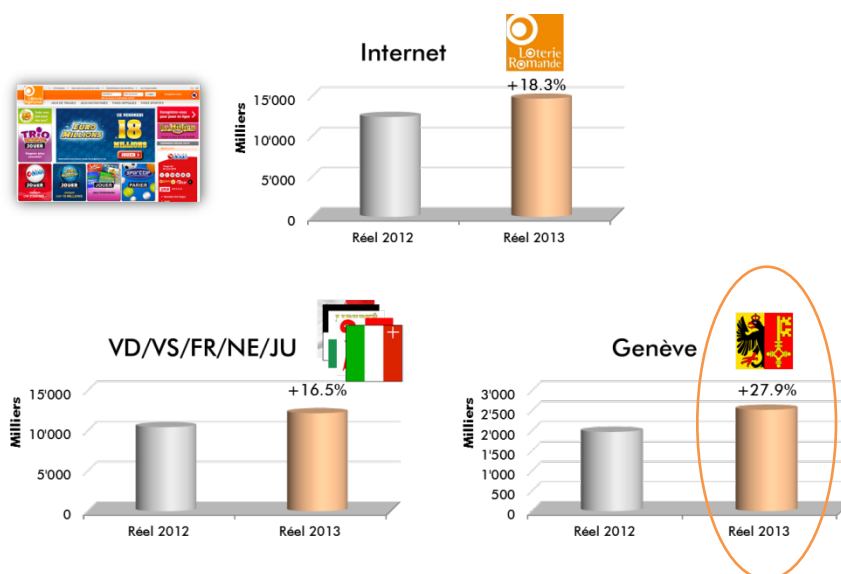
3. LotoExpress

Le LotoExpress – qui est un jeu de type Keno diffusé sur des écrans dans les points de vente – a lui aussi enregistré une hausse significative de son RBJ en 2013 grâce aux changements liés à la fiscalité (+16,5%). Le jeu enregistre même une progression de près de **100%** dans le canton de Genève.



4. Jeux en ligne (www.loro.ch)

Comme pour les jeux proposés dans les points de vente (réseau physique), les changements liés à la fiscalité ont eu des effets positifs pour les jeux en ligne également. Ceux-ci affichent en moyenne une hausse générale du RBJ de plus de 18% en 2013. La suppression de la taxe du droit des pauvres dans le canton de Genève a encore davantage renforcé l'attractivité des jeux proposés sur Internet : pour les seuls utilisateurs genevois de la plateforme de jeux www.loro.ch, le RBJ a augmenté de près de **28%** (soit nettement plus que la moyenne dans les autres cantons romands).



4. CONCLUSION

La suppression de la taxe genevoise du droit des pauvres a rendu les jeux de loterie et les paris sportifs plus attractifs : alors qu'auparavant tous les joueurs genevois payaient leurs enjeux 13% plus chers que partout ailleurs en Suisse romande, la baisse immédiate du prix des enjeux a incité les Genevois à jouer et à valider leurs tickets dans les points de vente de leur canton. La suppression de cette taxe a non seulement contribué à **freiner l'émigration des enjeux vers la France**, mais permet également au Fonds genevois de répartition des bénéfices de la Loterie Romande de **soutenir davantage de projets d'utilité publique**. Le relèvement du seuil de l'impôt anticipé à CHF 1'000.- a eu exactement les mêmes effets sur l'ensemble du territoire des six cantons romands.

La progression du RBJ en 2013 (+2,9%) reflète toute l'importance de la fiscalité sur le comportement des joueurs. Les récents changements dans ce domaine – relèvement du seuil de l'impôt anticipé à CHF 1'000.- et suppression de la taxe genevoise du droit des pauvres – démontrent la pertinence de l'exonération fiscale des gains, telle que le prévoit le **projet de nouvelle loi sur les jeux d'argent**. A l'image des effets constatés en 2013, cette exonération rendra les jeux d'argent plus attractifs en Suisse, contribuera à réorienter le jeu illégal et transfrontalier vers les opérateurs officiels et permettra par conséquent de générer des bénéfices supplémentaires en faveur de l'AVS/AI (casinos) et des projets d'utilité publique (loteries).